

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par M. Jérémy VERDIERE

Réf : JV/FL n° 2019.015

Marmande le 25 janvier 2019

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 17 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

Monsieur Philippe LABARDIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 05.11.2018 est adopté à la majorité. M.CERUTI s'abstient.

M. Le Maire souligne qu'une délibération est sur table, au moment de l'envoi du conseil des éléments manquaient.

Il ajoute qu'une motion a été déposée. Il rappelle que les motions doivent être déposées cinq jours avant le conseil municipal.

En préambule, M. Le Maire revient sur les Gilet Jaunes, les manifestations dans les rues, les permanences sur les ronds- points. Il tenait à remercier l'ensemble des intervenants, les agriculteurs pour leur engagement relativement cohérent. Ils n'ont pas trop perturbé notre ville.

M. Le Maire explique qu'il a rencontré le premier Ministre à Matignon

M. Le Maire rappelle que samedi était le jour d'ouverture des fêtes. Il y avait énormément de monde, une magie visuelle. Beaucoup de prises de vues ont été visibles sur les réseaux sociaux. Il remercie l'ensemble des services et des élus. Ces fêtes de fin de d'année vont se terminer par un concert. A ce sujet, des critiques ont été faites car il n'y avait pas assez de places. Il demande aux services de travailler sur de solutions alternatives pour faire plaisir à plus de marmandais. Il est très heureux de voir que la première partie permettra aux ATP de s'exprimer. Aujourd'hui, le Tour de l'Avenir a été présenté. Il se déroulera du 15 au 25 août avec un départ à Marmande. Nous nous dirigeons vers 3 jours de grande fête autour du vélo.

M.CERUTI s'interroge sur les cahiers de doléances quand vont-ils être disponibles dans les communes.

M. Le Maire explique qu'il y a diverses solutions quant à la manière de gérer les débats. Le débat sera engagé suivant les 4 thèmes énoncés.

Dossier n° 1 Présentation du projet d'interventions conjointes aux services espaces verts et propreté

M.LABARDIN présente le dossier.

Il s'agit d'une réorganisation des services, d'une intervention conjointe des espaces verts et propreté suivant les saisons, d'une adaptation du mode de gestion.

Le pied des arbres a été aménagé de cailloux-résines. Un essai est en cours avenue Charles Boisvert

L.VALAY est satisfaite du coup de projecteur sur les jardins du cloître par rapport à la labellisation, satisfaite de retrouver les dessins d'origine.

M. Le Maire rappelle à ce sujet que nous disposons du label des 3 Fleurs.

M.CERUTI ne voit pas la nécessité de mutualiser ces deux services. Avec la baisse des dotations de l'Etat, aucun remplacement des départs à la retraite n'est prévu. Il s'interroge : « la collectivité va elle avoir les moyens de répondre aux besoins avec moins de personnel ? »

M. Le Maire explique que depuis l'année dernière les baisses de dotations de l'Etat n'existent plus. La DGF a été maintenue. On ne peut plus se réfugier derrière cet argument. Aujourd'hui c'est cela qui nous permet de remettre des projets en route. Il ajoute qu'une mutualisation de ces services va permettre d'avoir des espaces bien entretenus. Le travail conjoint est bien accueilli par les services. Il rappelle que ce sont des services essentiels pour le bien être des administrés.

J.L DUBOURG souligne que les services travaillent avec des machines performantes.

M.CERUTI rappelle qu'il existe une alternative supplémentaire : faire intervenir des associations. P. LABARDIN précise que ce qui est important c'est l'anticipation, plus on intervient tôt mieux c'est. Les services sont sensibilisés à cela.

B. CAMPS souligne son attachement aux buis du cloître.

M. Le Maire revient sur l'entretien des trottoirs et explique que concernant l'arrêté Napoléon chacun doit entretenir ses trottoirs en cas de neige et verglas. Des mesures coercitives seront prises quant au nettoyage des herbes.

Le conseil municipal prend acte de ce dossier.

M. Le Maire remercie les équipes de P. GALLESIO, L. BROSOLO, et P. MASSA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte du projet des interventions conjointes des services espaces verts et propreté, visant à optimiser la qualité du cadre de vie des administrés du secteur du centre-ville, en prenant compte la réglementation des produits phytosanitaires pour les communes.

Dossier n° 2 Validation APD Création d'une Rock School Barbey à MARMANDE

L.VALAY présente le dossier. Elle explique que l'on est dans la phase opérationnelle. Il s'agit d'un projet qui a pris du temps mais qui est arrivé à maturité. La mairie s'est porté acquéreur du grand bâtiment CESA et le projet s'est inscrit dans le cadre du grand bâtiment central. Le projet a évolué dans le temps et ce en fonction des financements. Le travail s'est concentré autour de l'équipement des studios d'enregistrement.

C'est grâce à tous nos partenaires, l'Etat, le PIA, que l'on peut réaliser ce projet, grâce à l'ANRHU, au soutien de la Région (avec une subvention de 150 000€). Pour la commune le financement est de l'ordre de 40 %. Il y a une très forte attente de nos jeunes et aussi des moins jeunes. La Rockscool et le conservatoire sont complémentaires. Il n'y a actuellement pas de studios au conservatoire. La Rockscool de Bordeaux assurera le fonctionnement, l'animation de la Rockscool de Marmande.

Le cabinet d'architecture présente le projet en 3D.

Budget prévisionnel :

Budget dépenses HT	
Montant estimatif des travaux au 16 11 2018 HT	545 575,00 €
Equipement matériel HT	55 000,00 €
Equipement administratif (bureaux, mobilier, outils informatiques ...) HT	25 000,00 €
Imprévus HT	25 575,00 €
Honoraires MOE HT	53 850,00 €
Total HT	705 000,00 €

Budget recettes	
ANRU	277 500,00 €
Ville	277 500,00 €
Région	150 000,00 €
Total	705 000,00 €

S. BORDERIE indique qu'il s'agit pour elle d'une très belle présentation qui va répondre à des besoins de studios de répétitions. Par rapport au fonctionnement et aux animations qui seront assurés par la Rockscool de Bordeaux elle s'interroge sur les tarifs appliqués. De plus, elle souligne qu'il ne faudrait pas de compétition entre les 2 structures Conservatoire et Rockscool.

L.VALAY explique que le conservatoire est un équipement de la mairie, on recherche une complémentarité avec la Rockscool.

Elle rappelle que toutes les familles ne sont pas touchées par l'équipement du conservatoire. Elle précise également qu'il n'y a pas d'équipement de cet ordre-là sur le territoire. Elle rend hommage à Thierry OUSTY qui portait ce projet depuis des années.

Concernant les tarifs, L. VALAY explique qu'un référent prendra contact avec toutes les structures marmandaises et qu'ils seront vigilants sur la politique tarifaire.

M.CERUTI s'interroge sur la dimension budgétaire, de l'investissement public.

M. Le Maire explique qu'il s'agit d'un dossier qui dépend du PIA, avec une prise en compte par l'Etat à 50 %. L'Etat va contribuer à l'investissement et au fonctionnement de ce projet pendant un certain temps.

L.VALAY rappelle qu'à l'origine quand le projet a été présenté l'enveloppe avait été prévue, et c'est ainsi qu'il a été validé dans le cadre du PIA.

J. HOCQUELET souligne la qualité de la présentation. Il demande si les studios (fonctionnement et régie) seront loués en totalité à la Rockschool.

M. Le Maire précise qu'il y aura des adhérents et des extérieurs. Cela va permettre à plusieurs intervenants de venir enregistrer. Il explique également qu'il souhaite faire de la musique un levier local, structurer la musique de territoire.

L.VALAY remercie L. RABACHE pour son travail.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 3 Projet ERASMUS – Bilan été 2018 et perspectives

B. CAMPS et C. MEURDRAC présentent le dossier.

Ils rappellent que le séjour s'est déroulé entre le 20 et le 28 juillet 2018. Ils remercient le BIJ. Il s'agissait d'un échange multiculturel. Le thème général était la Paix. Des activités ont été menées. La langue la plus parlée était l'anglais.

Le coût était de 9 000 €, entièrement financé par l'Europe.

Le Projet pédagogique s'articule autour de l'adolescent et du jeune adulte, et vise à travailler autour de son épanouissement et de sa prise de conscience. L'objectif est de lui permettre de grandir et d'apprendre aux contacts de ses pairs, dans un sentiment de bien-être et de respect mutuel.

Ce projet s'appuie sur les principes et valeurs et méthode d'éducation du programme ERASMUS +.

L'une des méthodes étant d'« apprendre en faisant », la philosophie est d'apprendre sur le terrain directement plutôt que par le biais de la théorie. Cela donne aux jeunes l'opportunité de se créer leurs propres opinions mais aussi d'être initiateur et créatif dans le processus d'apprentissage.

<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les échanges interculturels 	<p>Objectif atteint : des échanges interculturels ont eus lieux tout au long du séjour. Les jeunes ont</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et soutenir l'engagement, la solidarité dans une démarche citoyenne 	<p>Objectif partiellement atteint : Nous avons mis en place des actions de démarche citoyenne solidaire. Evaluer l'engagement des jeunes dans la société pour l'avenir ne pourra se faire qu'ultérieurement au séjour.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le vivre ensemble, mieux se connaître, accepter la différence 	<p>Objectif atteint : Au début du séjour, certaines barrières étaient présentes entre les participants des divers pays,</p> <p>à la fin du séjour, nous étions tous des citoyens européens sur un même pied d'égalité sans distinctions par pays.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre la paix et la coopération dans un environnement en plein air 	<p>Objectif atteint : Le lieu d'accueil était parfaitement adapté au séjour. Nous avons pu réaliser des jeux coopératifs et des actions favorisant la paix.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'épanouissement des jeunes 	<p>Objectif atteint : Toutes les actions, les prestations, les jeux réalisés au cours du séjour avaient pour but commun l'épanouissement des participants.</p>

L'Erasmus+ est un programme de la Commission Européenne qui promeut les opportunités de mobilité internationale pour améliorer les compétences des jeunes, des organisations et des formateurs. Le programme Erasmus+ est conçu pour :

- Promouvoir le potentiel humain et le développement social
- Développer les programmes éducatifs long-terme qui utilisent des méthodes d'éducation formelle et non-formelle
- Créer des partenariats avec d'autres pays membres de l'Union Européen dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse.

Erasmus+ assure des financements pour la période **2014-2020** et rassemble tous les programmes déjà actifs dans le domaine de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport financés par l'Union Européenne.

Les échanges des jeunes sont des rencontres qui permettent à des groupes de jeunes issus de différents pays de vivre ensemble, entrer en contact avec d'autres cultures, participer à des activités formatives et échanger sur des thématiques. La durée maximale de cette expérience éducative et de vivre ensemble est de 21 jours. Pendant un échange de jeunes, les participants réalisent tous ensemble un programme d'activités. La Ville de Marmande est déjà accréditée code PIC 944409364 (durée : jusqu'en 2020)

Le SVE est un projet de volontariat international de 2 semaines à 12 mois, adressé à des jeunes âgés de 17 à 30 ans. Les jeunes volontaires donnent leur service à des organisations à but non lucratif. Les projets s'inscrivent dans plusieurs domaines : art et culture, loisirs, sport, environnement, communication, coopération et développement, etc. Les frais de voyage sont remboursés en partie sur la base d'un forfait kilométrique. Les frais de nourriture, logement, transports et cours de langues sont couverts par le programme.

A. MAHIEU adhère aux propos et à l'analyse de B. CAMPS. Elle souligne que pour avoir rencontré tous ces jeunes, il y a une véritable amitié. C'est pour elle une expérience à renouveler, à amplifier pour envoyer nos jeunes à l'étranger.

M. Le Maire explique que les Sureaux ont eu des difficultés, la question s'est alors posée : « comment faire fructifier, reprendre cette expertise ? »

Il souligne que tout a été mis en œuvre pour conserver cette expertise et tous les réseaux ont été activés. Le BIJ se renforce avec cette expertise. Ce dossier est une victoire.

M. Le Maire explique qu'il a tenu à ce compte rendu car on oublie souvent de faire la promotion des outils qui marchent bien.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 4 Action Cœur de Ville – Présentation du dispositif et méthodologie proposée

M. Le Maire présente le dossier et rappelle l'historique des faits.

Le plan Action cœur de ville va permettre de travailler dans les domaines où du retard a été pris soit l'habitat et le commerce. Ce dossier est extrêmement important, mené avec beaucoup de sérieux. Tous les dossiers centre-ville cœur de vie sont rattachés à Actions cœur de ville.

S. VAULTIER a été recrutée par l'Agglomération pour coordonner ce dossier.

Elle rappelle que le centre-ville de Marmande connaît une dévitalisation qui s'accélère à travers la concentration de plusieurs phénomènes :

- Précarisation voire paupérisation de la population
- Fragilisation du tissu commercial
- Emergence de poches d'habitat dégradé ou indigne
- Vacance commerciale
- Logements vacants
- Problématiques de déplacement et de stationnement
- Dégradation du patrimoine bâti...

Marmande joue un rôle de locomotive sur le territoire de Val de Garonne

Marmande constitue une courroie de développement entre la métropole bordelaise et les territoires ruraux de l'ouest du lot-et-garonnais et du sud-gironde (un protocole de coopération territoriale entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération a été signé le 11 octobre 2018)

Son rôle de locomotive et de courroie de développement sur le territoire risque de s'affaiblir si une action publique, spécifique au centre-ville, n'est pas menée

Elle rappelle que :

- « Action Cœur de Ville » est un programme national visant à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes moyennes et de leur cœur de vie, le centre-ville
- Marmande, aux côtés de Tonneins et Val de Garonne Agglomération, a été sélectionnée pour bénéficier de ce dispositif
- Une convention cadre pluriannuelle a été signée le 26 septembre dernier avec l'Etat, l'Anah et l'ANRU ainsi que les autres partenaires financeurs impliqués dans la démarche (Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine)

Le pilotage du programme est assuré par les collectivités bénéficiaires afin de :

- Répondre au plus près aux besoins du territoire
- Minimiser le poids de sa gestion pour l'ensemble des parties prenantes

Pour assurer le pilotage du programme, la Ville de Marmande est dotée d'une équipe projet constituée du référent Action Cœur de Ville désigné par la Ville (Adrien PAMPOUILLE), du manager du commerce et de l'artisanat (Clémence JOYA) et du directeur de projet, rattaché à Val de Garonne Agglomération (Sophie VAULTIER)

L'Objectif principal est de résoudre les dysfonctionnements identifiés et créer les conditions d'une redynamisation durable du centre-ville de Marmande

- Accroître l'attractivité du territoire par la mise en valeur de ses atouts et innovations (économie, culture, patrimoine, tourisme, éducation, social, sport...)
- Repenser les complémentarités et coopérations :
 - Entre le centre-ville de Marmande et la périphérie
 - Entre la Ville de Marmande et son agglomération
- Repenser la densité urbaine et les formes de mobilité
- Préparer la transition énergétique et écologique

S. VAULTIER rappelle les grands axes sur lesquels il convient de réfléchir et d'agir

- ▶ AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'**habitat** en centre-ville
- ▶ AXE 2 : Favoriser un **développement économique et commercial** équilibré
- ▶ AXE 3 : Développer l'accessibilité, la **mobilité** et les connexions
- ▶ AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'**espace public** et le patrimoine
- ▶ AXE 5 : Fournir l'accès aux **équipements et services publics**

Les ambitions de la ville de Marmande sont les suivantes :

- ▶ Renforcer l'**attractivité résidentielle et économique du centre-ville** de l'une des locomotives du Val de Garonne,
- ▶ Constituer durablement, aux côtés de Tonneins, un **pôle d'équilibre du Val de Garonne** entre la métropole bordelaise et les aires urbaines de l'ouest du département,
- ▶ Etre un **centre-ville de demain**, au rayonnement régional et propice aux investissements et actions innovantes.

Des actions concrètes sont en cours de mise en œuvre dès 2018

- ▶ Requalification de l'ancien conservatoire
- ▶ Rénovation de la halle du marché couvert
- ▶ Création de boutiques éphémères
- ▶ Conception d'un kit à l'installation pour créateurs d'entreprises
- ▶ Requalification de l'ancien espace culturel Leclerc
- ▶ Aménagement de l'Avenue Baylac
- ▶ Mise en place d'une nouvelle signalétique urbaine
- ▶ Aménagement de la Place Clémenceau, de la Rue Charles de Gaulle et de la Rue Léopold Faye
- ▶ Création d'une promenade sonore en centre-ville
- ▶ Aménagement d'un tiers-lieu
- ▶ Création d'une Rockscool

Les partenaires financeurs ont été identifiés :

- ▶ L'ETAT : crédits et dotations de l'Etat de droit commun (FISAC, DSIL, DETR) et leviers fiscaux spécifiques
- ▶ L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) : aide à l'ingénierie et aides aux travaux pour la rénovation et la remise aux normes des logements (OPAH-RU)
- ▶ LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) : fonds propres et prêts pour de l'ingénierie et des études préalables ou encore pour l'accompagnement des démarches innovantes
- ▶ ACTION LOGEMENT : préfinancement du portage foncier et financement sous forme de prêts et subventions de travaux de restructuration pour faciliter la réhabilitation d'immeubles par des opérateurs du logement social ou investisseurs privés afin d'être mis à disposition des salariés
- ▶ Et d'autres acteurs mobilisables : Conseils régional et départemental, Etablissement Public Foncier, agences d'urbanisme, chambres consulaires, Ademe, Cerema, SNCF, La Poste, SEM, opérateurs privés...

La phase pré-opérationnelle dite « phase d'initialisation » du projet Action Cœur de Ville : elle sera idéalement conduite dans un délai de 9 à 12 mois maximum car Marmande a déjà impulsé un certain nombre d'actions en faveur de son centre-ville

Les objectifs principaux de la phase d'initialisation sont les suivants :

- Un diagnostic du centre-ville actualisé et co-construit pour identifier clairement les principales pistes de travail et prendre en compte les spécificités du territoire,
- Une stratégie d'action qui se basera sur les enjeux identifiés dans le diagnostic et donnera lieu à la définition d'un projet de redynamisation du centre-ville,
- Un plan d'action précis et réaliste pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants, et plus largement, des usagers du centre-ville de Marmande selon les 5 axes de travail Action Cœur de Ville.

Il s'agira également de :

- Identifier les modalités de mise en cohérence, si nécessaire, des documents de planification (SCoT, PLU et PLH notamment),
- Organiser la conduite opérationnelle du projet : partenariats à créer, conduite des opérations, mise en place d'outils de suivi et d'évaluation,
- Mettre en œuvre les actions dites « matures » prêtes à être engagées,
- Mobiliser les acteurs publics et privés.

Cette phase devra s'achever par la signature d'un avenant à la convention-cadre incluant la stratégie, le plan global d'opération et le plan de financement.

La mobilisation de tous les acteurs locaux est une donnée essentielle dans la préparation et la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville

La mobilisation des élus, habitants, commerçants et acteurs économiques, services de la ville et de l'agglomération... est un préalable indispensable à la réussite du projet Action Cœur de Ville.

La méthodologie de travail proposée est la suivante :

► **POUR FAVORISER UNE BONNE APPROPRIATION DU DISPOSITIF PAR TOUS LES ACTEURS**

- Présentation du dispositif et de l'équipe projet aux élus et services de la Ville de Marmande et de Val de Garonne Agglomération
- Rencontre et échanges avec les partenaires financeurs et autres partenaires locaux
- Rencontre individualisée des services concernés par la démarche et collecte des études réalisées sur le centre-ville et l'agglomération
- Communication large et régulière
- Utilisation d'un logiciel de gestion de projet et de travail collaboratif

► **POUR DEVELOPPER UNE APPROCHE STRATEGIQUE, TRANSVERSALE ET CO-CONSTRUITE**

- Organisation d'une table-ronde multimétiers
- Lancement d'une consultation des habitants

► **POUR DEVELOPPER UNE APPROCHE PLUS FINE ET OPERATIONNELLE DE CHAQUE AXE D'INTERVENTION**

- Constitution de groupes de travail thématiques réunis sous la forme d'ateliers par axe Action Cœur de Ville : habitat, développement économique et commercial, mobilité, espace public et patrimoine, équipements et services publics

► **POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MATURES**

Un comité technique mensuel sera organisé avec le référent Action Cœur de Ville et le manager du commerce et de l'artisanat de la Ville de Marmande, la directrice de projet, les agents en charge de la mise en œuvre des actions matures et les partenaires impliqués

► **POUR ASSURER UN PILOTAGE ADEQUAT DU DISPOSITIF**

Des points réguliers avec l'élue communautaire référente Action Cœur de Ville, Catherine BERNARD. Un comité de projet organisé de façon trimestrielle et co-présidé par Daniel BENQUET et Catherine BERNARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la méthodologie proposée dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 5 Avances sur subventions 2019 aux Associations de la Commune de Marmande, au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Marmande.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 6 Détermination de la subvention d'équilibre 2018 du budget annexe Salle de Spectacles Comoedia

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 7 Détermination de la subvention d'équilibre 2018 du budget annexe du parc de stationnement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 8 Création d'un budget annexe CESAme

M.CERUTI se demande si un cahier des charges va être mis en place.

M. Le Maire explique que le dossier Rockscool est un dossier indépendant. Pour tout le reste un cahier des charges sera inscrit avec le respect des 3 axes définis : économie sociale et solidaire, culture et citoyenneté (dans l'axe politique de la ville pour le quartier prioritaire).

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 9 Remise gracieuse sur débet de la régie de recettes du Parking souterrain.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 10 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2019 – budget annexe Parc de Stationnement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 11 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2019 - budget annexe Salle de Spectacles COMOEDIA

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2019 – Budget annexe SPANC

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2019 – Budget principal

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 14 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2019 – Budget annexe Assainissement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 15 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2019 - budget annexe Production d'Energie Renouvelable

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 16 Fin d'affectation à VGA par la Commune de Marmande et fin de mise à disposition à la Commune de Marmande par le CCAS d'un véhicule Scénic immatriculé 5101 TG 47.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 17 Annulation d'un titre de recette émis à l'encontre de la Société l'O à la Bouche

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n° 18 Convention pour travaux d'agrandissement du parking de la Place Birac
Commune de MARMANDE**

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 19 Opération Centre-Ville Cœur de Vie, demande de subventions d'Etat pour le réaménagement de la rue Léopold FAYE au titre du plan Action Cœur de Ville 2019

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 20 Accord pour une résolution amiable de la procédure d'opposition à l'enregistrement de la marque CESAme

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Rémunération des Agents Recenseurs 2019

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins de remplacements 2019

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 23 Suppression de postes

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 24 Convention avec l'AIPIS – Mise à disposition de personnel

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 25 Création d'emploi

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 26 Recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins temporaires ou saisonniers 2019

M.CERUTI fait une remarque pour lui on est train de glisser de la fonction publique vers des embauches d'emplois temporaires qui ne sont plus dans des contrats durables. Il considère que c'est un glissement qui affaiblit la commune, « sentinelle de la république » comme on l'appelle.

M. Le Maire précise que depuis cette année tous les emplois sont consolidés. Il rappelle que dans les CLAE tous les emplois ont été consolidés, il n'y a plus d'emplois aidés. Il ne faut pas dire que l'on glisse vers une pente dangereuse alors que l'on fait l'inverse. Il ne faut pas de discours stéréotypé. Il souligne qu'à la mairie de Marmande nous professionnalisons les services. M. Le Maire rappelle qu'à Marmande nous sommes une des très rares collectivités à avoir accorder autant dans le cadre du RIFSEEP.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 27 Subvention association ATP

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 28 Modification de la délibération « validation APD façade nord de l'église Notre-Dame de Marmande » - 2018.E.20.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 29 CONVENTION DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL ENTRE LA DRAC DE NOUVELLE AQUITAINE ET LA VILLE DE MARMANDE / SOUTIEN A L'EXTENSION DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE ET AIDE POUR L'ETUDE DE PROJET MEDIATHEQUE.

L.VALAY explique que la DRAC apporte une aide exceptionnelle pour une étude pour une nouvelle médiathèque. (Aide généralement apportée une fois le projet terminé).

Y.BATISSE et L.RABACHE présentent le dossier.

L'actuelle médiathèque Albert Camus, a été inaugurée en 1989. Au départ construite pour héberger une bibliothèque, elle est conçue sur trois étages, chaque étage abritant un espace distinct (espace adulte, consultation, jeunesse).

Cette structure a été imaginée sur la base de la réhabilitation d'un immeuble ancien, impliquant des contraintes, peu en adéquation avec les nécessaires évolutions des bibliothèques modernes et notamment pour une ouverture vers la vie du centre-ville et des habitants. Considérant l'ensemble de la dynamique d'action culturelle portée par la commune, il semble aujourd'hui indispensable que celle-ci se dote dans un futur proche du lieu ressource privilégié d'accès à la culture que constitue une médiathèque moderne, visible par l'ensemble de la population et orientée vers les pratiques culturelles du futur.

En ce sens, et ceci étant une condition préalable à l'octroi de subventions importantes par la DRAC Nouvelle Aquitaine et par les services de l'état pour la mise en œuvre d'un tel projet, il est nécessaire de faire procéder à une étude de définition de projet et de programmation par un cabinet spécialisé en ingénierie culturelle.

A cette fin, le montant de l'étude ayant été évalué à un seuil ne dépassant pas 25 000€ HT, deux cabinets ont été contactés afin d'établir un devis. Ces cabinets sont Emergence Sud et ABCD Culture.

ABCD Culture ayant décliné la proposition, le choix s'est donc porté sur le cabinet Emergence Sud.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC de Nouvelle Aquitaine - participe à hauteur de 10 000 euros en 2018 au financement de cette étude.

L.RABACHE présente le bureau d'études. Emergence Sud est un bureau d'études, au service des collectivités publiques, spécialisé dans l'ingénierie culturelle, créé en 1996 et implanté à Cenon, en Gironde. Celui-ci réalise de nombreuses études intégrant les problématiques liées au développement culturel, artistique et patrimonial, à l'aménagement des territoires et aux projets fonctionnels et architecturaux d'équipements culturels.

Le cabinet Emergence Sud travaille ou a travaillé à différents niveaux d'interventions sur de très nombreux projets de médiathèques de dimensions différentes et sur l'ensemble du territoire français (Boulazac, Biarritz, Pauillac, Gradignan, Orthez, La Réole, Cambrai, Menton, Pézenas...).

Son rôle sera d'aider la ville à clarifier ses objectifs, préciser ses besoins, pour parvenir à une définition progressive du programme qui servira à engager les études de maîtrise d'œuvre.

Les objectifs de l'étude d'accompagnement de la ville de Marmande sont les suivants :

- ▶ **La réalisation d'un travail de diagnostic du territoire en matière de lecture publique :**
 - Préciser les atouts et limites du territoire
 - Connaître les partenaires actuels et potentiels pour le développement du projet
 - Inscrire la future médiathèque dans une démarche d'insertion territoriale forte
- ▶ **La préparation d'un programme qui réponde :**

- aux attentes et aux besoins du territoire
- aux critères de l'Etat (notamment concernant la Dotation générale de décentralisation)
 - ▶ **Le déploiement de nouveaux services correspondant aux évolutions en cours des médiathèques dans un esprit « 3ème lieu »**
 - espace de vie et de rencontre,
 - Lieu de formation,
 - d'usages du numérique,
 - de ressources documentaires,

Les outils mis en œuvre sont les suivants :

- Un comité de pilotage
- Un atelier de la médiathèque / comité technique / état des lieux partagé
- Une analyse documentaire détaillée
- Le questionnaire citoyen (en ligne depuis le 23 novembre et jusqu'au 10 janvier) afin d'affiner les besoins et attentes des citoyens.

L'étude se déroulera sur 5 mois à partir de son lancement le 23 novembre et se divisera en 3 phases :

(1^{er} Comité de pilotage de lancement de l'étude – 23 Novembre 2018)

- ▶ **Phase 1** – Etat des lieux et Diagnostic
- ▶ **Phase 2** – Orientation du projet, Pré-programmation et restitution publique
- ▶ **Phase 3** – Programme technique détaillé (fin avril – début mai)

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 30 Subventions exceptionnelles à l'Observatoire Astronomique de l'Eaubonne, au Football Club Marmandais, à l'USM Rugby et à l'Office Marmandais du Sport

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 31 Subvention exceptionnelle au Club Cycliste Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 32 Subvention exceptionnelle à Garonne ASPTT Basket

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 33 Subvention Exceptionnelle à l'association « CEFORH »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 34 Tarifs 2019 : création d'une deuxième tranche pour le tarif des enfants scolarisés à Marmande mais habitant sur des communes extérieures

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 35 Demande de subvention pour la rénovation des bâtiments scolaires des élèves du 1er degré auprès du Département du Lot et Garonne

J. HOCQUELET souhaite apporter une précision : des travaux vont être pris mais pas la totalité. Il en profite pour revenir sur le point des éducateurs de rue. Il précise à Madame Calzavara qu'un projet doit être porté pour que le Département l'étudie.

N. GALDIN apporte une précision concernant le devis pour l'école de Labrunie le montant est de 76 000 euros et non 56 000.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 36 Convention de mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'une infrastructure de recharge rapide pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 37 Acquisition parcelles lieudits « Laubaney » et « Ile de Balias » - cadastrées HM n° 62 – HL n° 24 et 20

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°38 Acquisition de la parcelle cadastrée section DS n° 393 sise 179 Avenue Condorcet.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 39 Acquisition de l'ilot ESPIET, parcelles cadastrées section EZ n°93 et 182.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°40 Acquisition de la parcelle cadastrée section DS n° 39 sise 25 rue Pierre Brissot.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°41 Publication d'un arrêté de péril ordinaire à la Conservation des Hypothèques

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 42 Lancement d'une enquête publique - Classement dans le domaine public et déclassement dans le domaine privé de diverses parcelles

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 43 Vente parcelle cadastrée section IR n° 133 partie sise 10 Rue Portogruaro

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°44 Avenant n° 23 au contrat de concession du service public d'eau potable

J. HOCQUELET s'interroge sur le projet de construction de la plage à Coussan y-a-t-il un projet, une étude réalisée ? M. Le Maire explique qu'aujourd'hui nous avons le choix : rester sur une la plage actuelle avec un parking loin ou un aménagement à Coussan. L'objectif est de créer un vrai centre ludique. Les mêmes frais seront assurés que ce soit à Coussan ou sur la plage actuelle. L'objectif est de proposer aux touristes un équipement digne.

M.CERUTI souligne que le propriétaire aurait pu céder le terrain à l'euro symbolique. M. Le Maire précise que l'investissement était à 44 000 euros.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 45 Aligement du prix de l'eau des zones Nord et Sud de Marmande sur le prix de l'eau de Marmande centre

J. HOCQUELET approuve cette démarche et souhaite une harmonisation des prix. Il s'interroge est ce que M. Le Maire a demandé l'amélioration du prix. M. Le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération de cadrage pour rétrocéder la partie Nord et Sud, note de cadrage qui sera l'entrée du dossier dans la négociation. J. HOCQUELET demande une solidarité dans notre ville comme sur le territoire.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°46 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable – Partie Nord et Sud de la Commune de Marmande

Pour M. CERUTI la question de l'eau est une question centrale. Pour l'avenir il propose de mettre en place une commission de suivi et aller chercher un organisme de contrôle qui nous aide à suivre ces dossiers. M. Le Maire précise que pour les contrôles on ne peut faire appel à une société extérieure. Pour la collectivité Véolia finance un poste pour les contrôles (E. BOURDILLON). Pour les fuites, les zones sont connues ? ce sont des zones commerciales. M. Le Maire ne veut pas mettre une pression supplémentaire aux commerçants.

M.CERUTI ce qui est important c'est la participation citoyenne donc un collectif citoyen pour l'eau.

M. Le Maire indique qu'un collectif pour le suivi sera mis en place. Nous n'avons pas besoin d'une société extérieure nous avons un agent qualifié pour cette mission. J. HOCQUELET constate une altération du rendement un tiers de l'eau mise dans le réseau disparaît. J.L. DUBOURG précise à M. CERUTI que concernant les fuites le citoyen ne paie pas c'est à la charge de Véolia

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°47 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune de Marmande - Partie centrale - Année 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°48 Subvention exceptionnelle à l'association des Commerçants et artisans de Marmande – « Vitrine de Marmande »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 49 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Fédération PARI 47

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 50 Création de tarifs pour la vente d'objets promotionnels – espace « Les Marmandises »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°51 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Amicale culturelle et sportive des agents territoriaux de Marmande.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°52 Espace cardio dédié aux locaux des JLR (Jeunesse Laïque Républicaine)

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°53 Convention de reversement dans le cadre des certificats d'économies d'énergie entre VGA et la Commune de Marmande

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 54 Motion déposée par le groupe « Demain Marmande » Relative au projet de réforme de la justice

J. HOCQUELET présente le dossier

Le projet de loi de programmation 2018-2022 et la réforme pour la justice vise à « offrir une justice plus rapide, plus efficace et plus moderne au service des justiciables » selon les termes du gouvernement.

Or, depuis plusieurs semaines, les avocats du Barreau d'Agen alertent sur les conséquences réelles. En effet, cette réforme conduira :

- A la Départementalisation des Tribunaux de Grande Instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières d'un département
- Au regroupement des Cours d'Appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge.

Sur la méthode, le Barreau d'Agen regrette l'absence de consultation et d'association de l'ensemble des interlocuteurs de la Chancellerie.

Pour Marmande, si ce projet de loi aboutissait en l'état le Tribunal d'instance s'en retrouverait purement et simplement supprimé. Il demande donc au conseil municipal

après en avoir délibéré d'affirmer son attachement à une justice de proximité, ancrée dans les territoires et conforme aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de libre accès au juge sur l'ensemble du territoire français, s'oppose à toute fermeture du tribunal d'instance de Marmande et demande à la Garde des Sceaux de rouvrir le débat et les négociations avec l'ensemble des acteurs du monde de la Justice.

M. Le Maire demande à amender cette motion de la manière suivante : l'existence du tribunal d'instance risque d'être remis en question et propose le délibéré suivant :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

Affirme son attachement à une justice de proximité, ancrée dans les territoires et conforme aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de libre accès au juge sur l'ensemble du territoire français

Demande à la Garde des Sceaux de rouvrir le débat et les négociations avec l'ensemble des acteurs du monde de la Justice

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

M.CERUTI s'interroge sur une enquête publique concernant une gravière à Gaujac. Il pense que l'on doit être consulté en tant que collectivité.

Pour M. Le Maire c'est un dossier très sensible. Il précise que ce sujet sera débattu le moment venu, qu'il faut trouver un compromis mais précise qu'il ne faut pas que des activités industrielles nouvelles se développent trop près des habitations.


Décisions :

- ♦ Décision n° 2018.246 – 22.10.2018 - Vente ETCHEVERRY
- ♦ Décision n° 2018.247 – 22.10.2018 - FOURNITURE DE DOCUMENTS POUR LA MEDIATHEQUE Marché n°16.03 – Lot n° 4 films de fictions et documentaires Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.248 – 22.10.2018 - Festival Urbance – Prestation Demo Graff
- ♦ Décision n° 2018.249 – 24.10.2018 - Mise en œuvre d'une étude de définition de projet et de programmation d'une nouvelle médiathèque
- ♦ Décision n° 2018.250 – 26.10.2018 - Octroi Protection Fonctionnelle à Monsieur BENKHADDA Jaouad
- ♦ Décision n° 2018.251 – 26.10.2018 - Détermination du prix de revient d'un élève d'une école publique de Marmande
- ♦ Décision n° 2018.252 – 26.10.2018 - Demande de subvention au Conseil Départemental
- ♦ Décision n° 2018.253 – 26.10.2018 - Acquisition de matériels informatiques Marché n° 2018V14A – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.254 – 05.11.2018 - Octroi Protection Fonctionnelle à Monsieur BALLHAUT David
- ♦ Décision n°2018.255 – 02.11.2018 - Attribution d'une aide au loyer dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye
- ♦ Décision n° 2018.256 – 02.11.2018 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION ANNEE 2019 avec la société ALVIS
- ♦ Décision n° 2018.257 – 02.11.2018 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE TELESURVEILLANCE ANNEE 2019 AVEC LA SOCIETE ALVIS
- ♦ Décision n° 2018.258 – 02.11.2018 - Signature contrat spectacle « Boobs »
- ♦ Décision n° 2018.259 – 06.11.2018 - Vente de la balayeuse SCARAB 5001 châssis Renault
- ♦ Décision n° 2018.260 – 05.11.2018 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES BARRIERES D'ACCES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- ♦ Décision n° 2018.261 – 02.11.2018 - Contrat de maintenance élévateur + plateforme du théâtre Comeodia élévateur de l'école Jean Jaurès avec la société 3MC
- ♦ Décision n° 2018.262 – 07.11.2018 - Travaux de réhabilitation du réseau pluvial de l'avenue Baylac Marché n° 2018M17M – Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2018.263 – 08.11.2018 - Travaux de réhabilitation du réseau pluvial de l'avenue Baylac Marché n°2018M17M – Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2018.264 – 08.11.2018 - Prestation artistique avec l'association Tempéraments
- ♦ Décision n°2018.265 – 07.11.2018 - Signature contrat d'adhésion « villes internet »
- ♦ Décision n° 2018.266 – 09.11.2018 - Firelight Production – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.267 – 09.11.2018 - Hempire Scene Logic – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.268 – 09.11.2018 - Hempire Scene Logic – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.269 – 09.11.2018 - Scène en Chantier – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.270 – 09.11.2018 - Les Calèches d'Annika – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.271 – 09.11.2018 - Alex EVENTS – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.272 – 09.11.2018 - Blue Cap – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.273 – 09.11.2018 - Compagnie Biloba – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.274 - 09.11.2018 - Les Marionnettes d'Aquitaine – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.275 – 09.11.2018 - BREZAC Artifices – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.276 – 09.11.2018 - HORTY FUMEL - Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.277 – 21.11.2018 - Réalisation d'une voie douce rues Flemming et Lesseps à Marmande

- ♦ Décision n° 2018.278 – 21.11.2018 -Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Réaménagement de la rue Charles de Gaulle et de la Place Clemenceau à Marmande.
Accord-cadre n° 2018M02A Avenant 1 – rue Léopold Faye
- ♦ Décision n° 2018.279 – 21.11.2018 - Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Réaménagement de la rue Charles de Gaulle et de la Place Clemenceau à Marmande.
Marché subséquent n° 2018M02AS1 Avenants n° 1 et 2
- ♦ Décision n° 2018.280 – 21.11.2018 - Contrat de maintenance monte-charge Maison de la Mémoire avec la société THYSSENKRUPP
- ♦ Décision n° 2018.281- 21.11.2018 - Mise à disposition gratuite de la salle Léo Sourisse au profit de Korian.
- ♦ Décision n°2018.282 – 19.11.2018 - Location d'un local commercial dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye
- ♦ Décision n° 2018.283 – 21.11.2018 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit de L'Association Colombophile« la Jeune Hirondelle de Marmande ».
- ♦ Décision n° 2018.284 – 26.11.2018. - Contrat Retour Votes Election Professionnelles du 6 décembre 2018
- ♦ Décision n° 2018.285 – 26.11.2018 - S.A.R.L LS Sécurité 47 Privée - Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.286 - 26.11.2018 - LOL'FRAMBOISE – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.287 – 26.11.2018 - Ecole de Parachutisme d'Agen – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2018.288 – 27.11.2018 - ACQUISITION CHAPITEAU
- ♦ Décision n° 2018.289 – 27.11.2018 - Contrat de prestation de service CAVALCADE MARMANDE EN FETE 2019
- ♦ Décision n° 2018.290 – 30.11.2018 - Attribution d'une aide au loyer dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye
- ♦ Décision n° 2018.291 – 30.11.2018 - Vente des chars « Cavalcade 2018 » du quartier MAGDELEINE/BOUHLATS/DISPANS.
- ♦ Décision n° 2018.292 – 04.12.2018 - Remboursement frais de déplacement Tassin-la-Demi-Lune Championnat de France Police Municipale
- ♦ Décision n° 2018.293 – 06.12.2018 - Réalisation d'un emprunt auprès de la SOCIETE GENERALE Budget Principal 2018
- ♦ Décision n° 2018.294 – 06.12.2018 - Jumelage MARMANDE – EJEA DE LOS CABALLEROS
- ♦ Décision n° 2018.295 – 05.12.2018 - Remboursement des frais d'hébergement et de restauration, concernant Monsieur Loïc RABACHE. Forum « Entreprendre dans la culture »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 10.

Le Secrétaire de séance,
Philippe LABARDIN



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

